

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, samedi 29 mars à 10 heures conformément aux convocations du 24 mars 2014.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 20 février 2014 ; installation du conseil municipal ; élection du Maire ; fixation du nombre des adjoints ; élection des adjoints.

Séance du 29 mars 2014

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION D'UN MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à 10 heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Authezat.

Etaient présents : Messieurs Pierre METZGER, Éric THOMAS, Mesdames Valérie VESCHAMBRE, Annie SERRE, Sylvie POUSSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Aude AYOUL-GUILMARD, Isabelle MERZEREAU, Messieurs Stéphane MATHIEU, Yves CHAMBON, Alexandre RIBEROLLE, Madame Catherine PLANEIX, Messieurs Jean-Baptiste COMTE, André FEUNTEUN, Jean-Claude ROCHE.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Annie SERRE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

2014/007 – ELECTION DU MAIRE :

1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT) Monsieur Jean-Baptiste COMTE. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Stéphane MATHIEU et Yves CHAMBON.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nus par le bureau en applications

de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un de deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4. Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 15
- e. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ROCHE Jean-Claude	15	quinze

5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur ROCHE Jean-Claude a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/03/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/008 – ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, l.2122-7 et l.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

1. Election du premier adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 15
- e. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SERRE Annie	15	quinze

Madame SERRE Annie a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

2. Election du deuxième adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....15
 e. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
COMTE Jean-Baptiste	15	quinze

Monsieur COMTE Jean-Baptiste a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

3. Election du troisième adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....15
 e. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
AYOUL-GUILMARD Aude	15	quinze

Madame AYOUL-GUILMARD Aude a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

4. Election du quatrième adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....15
 e. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
THOMAS Eric	15	quinze

Monsieur THOMAS Eric a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/03/2014

transmise au Préfet le xx/xx/2014

Adoption des délibérations n°2014-007 à 2014-008

Fin de la séance à 11 heures.

Le Maire,



Jean-Claude ROCHE.